

## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dijon, le 5 octobre 2022

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE HAUTEROCHE  
MAIRIE  
  
21150 HAUTEROCHE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de  
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :  
**CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS**

### HAUTEROCHE

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00159411		<b>Prélevé le :</b> jeudi 22 septembre 2022 à 10h25
Unité de gestion		0103	HAUTEROCHE	<b>par :</b> LDGO - Vincent GAGNIERE
Installation	UDI	000966	HAUTEROCHE, R. D'ECORSAINT	<b>Type visite :</b> AUDD
Point de surveillance	P	0000001032	HAMEAU D'ECORSAINT	<b>Type d'eau :</b> T
Localisation exacte	Mme MEGRET Christiane, 23 rue Basse			<b>Motif :</b> CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	HAUTEROCHE			

#### Mesures de terrain

#### Résultats

#### Limites de qualité

#### Références de qualité

*inférieure supérieure inférieure supérieure*

#### CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	19,0 °C			25,00
----------------------	---------	--	--	-------

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR, DIJON      2101  
Type de l'analyse : AU      Code SISE de l'analyse : 00160246      Référence laboratoire : 22092103486601

#### Résultats

#### Limites de qualité

#### Références de qualité

*inférieure supérieure inférieure supérieure*

#### PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrates (en NO3)	49,2 mg/L		50,00	
-------------------	-----------	--	-------	--

Direction de la Santé Publique  
Unité Territoriale Santé  
Environnement de Côte d'Or

## Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00159411)

L'interdiction de consommer l'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons est maintenue dans l'attente d'une baisse significative de la teneur en nitrates. Conformément à l'arrêté préfectoral du 24/11/2021, la commune de Hauteroche est mise en demeure de distribuer une eau conforme pour le paramètre nitrates de façon pérenne dans un délai de 3 ans.

Pour le directeur général,



La responsable de l'unité territoriale  
santé-environnement de Côte d'Or  
Marie Alix VOINIER